

ELECTIONS POUR LE CONSEIL PASTORAL

Dans une paroisse, le conseil pastoral accompagne le curé dans la réflexion sur les orientations pastorales à donner à la paroisse et le conseille sur leur mise en œuvre.

Suite à la fin du mandat de certains de ses membres, le conseil pastoral de notre paroisse doit être en partie renouvelé. Les membres du conseil sont pour la moitié élus par les paroissiens, et pour l'autre moitié nommés par le curé.

4 membres sont sur le départ. Pour les remplacer, il revient donc aux paroissiens d'en élire deux, le curé en nommant deux de son côté. Un mandat dure 3 ans, renouvelable une fois.

Pour élire les deux nouveaux membres :

Cela se fait en 3 étapes :

- 1) Tous les paroissiens de plus de 16 ans, baptisés ou catéchumènes, sont invités à proposer un ou des noms au curé **jusqu'au vendredi 15 septembre 12H**. On peut le faire en déposant un courrier ou en envoyant un email à la paroisse : par.saint-cyr@wanadoo.fr

- 2) Le curé demande aux dix personnes dont les noms reviennent le plus souvent s'ils sont d'accord pour se présenter comme candidats.
- 3) Dimanche 17 septembre, un bulletin de vote sera proposé aux paroissiens, pour choisir parmi ces dix personnes les deux nouveaux membres du conseil.

NB : pour être candidat et donc élu, il faut avoir 16 ans minimum et être baptisé et confirmé.

Pour rappel :

Les membres actuels du Conseil Pastoral :

- Christophe BIZET
- Sabine DECOMBLE
- Isabelle MICHIELS
- Cyril MAISTRE
- Thierry GUILLARDEAU
- Bénédicte TAVIGNOT
- Domitille DUVALTIER

Les membres qui partent et ne peuvent être re-choisis :

- Marc JOLY
- Véronique GUERIN
- Benoît LE MINTIER
- Odile GUEGANO